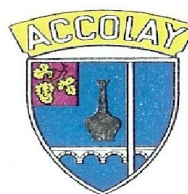


# Deux Rivières, Commune nouvelle Commune déléguée d'Accolay



## INFORMATIONS COMMUNALES

### • Un jardin du souvenir au cimetière d'Accolay



Un jardin du souvenir offert par l'opérateur funéraire OGF été gagné par la Commune d'Accolay au Salon des Maires 2016 et a été mis en place récemment près du colombarium.

Les Accolois sont invités à son **inauguration mardi 26 septembre à 15 heures au cimetière**. À cette occasion, les Pompes funèbres et Marbrerie Pot, membres du réseau Dignité Funéraire d'OGF, pourront répondre à leurs questions.

### • L'évolution de la part communale des impôts locaux

Certains habitants d'Accolay ont reçu un message internet faisant état d'augmentations considérables des taxes locales en 2017 qui sont **fausses** et qui sont mises en rapport avec la création de la commune nouvelle : ce serait +23 % pour la taxe d'habitation, +50 % pour le foncier bâti, +15 % pour le non bâti.

En réalité, c'est **une augmentation de 2,0 % pour la taxe d'habitation** (le taux passe de 11,15 % à 11,38 %), de 4,3 % pour le foncier bâti (le taux passe de 15,42 % à 16,08 %) et 1,2 % pour le non bâti (de 65,38 % à 66,21 %).

Cette fausse information de notre internaute n'était bien sûr guère crédible, les taxes locales sont votées par le Conseil municipal, et l'ont été à l'unanimité.

La question de la fiscalité avait été examinée dans le cadre de la création de la commune nouvelle Deux Rivières, réunissant Accolay et Cravant, avec :

- l'harmonisation des taux sur 12 ans,
- la mise en place de deux budgets séparés, propres à chacune des communes historiques.

Ainsi, les recettes des impôts locaux des contribuables d'Accolay restent affectées en totalité à la commune déléguée d'Accolay. La hausse des taux lui apportera environ 27000 € supplémentaires, utilisés pour un meilleur entretien de la voirie dans le bourg (réfection, nettoyage, etc.).

### • et celle des redevances de consommation d'eau potable

L'augmentation du prix de l'eau n'est pas à mettre au compte de la commune nouvelle, elle a été décidée par le Conseil municipal d'Accolay le 16 juin 2016 pour la période de facturation allant du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017.

Cela permet de compenser les annuités de l'emprunt contracté pour le remplacement des branchements plomb.

L'abonnement et la redevance au m<sup>3</sup> sont inchangés pour 2017-2018 (abonnement annuel : 50 €, consommation 1,072 €/m<sup>3</sup>). Les comptes-rendus des réunions du Conseil municipal sont affichés, et ils seront à nouveau bientôt consultables sur le site internet.

### • A la Maison de santé à Vermenton, un troisième médecin généraliste

Le Docteur Geert van der Heijden consulte sur rendez-vous (tél : 03 86 81 09 66) à Vermenton à la Maison de la santé de la Communauté des communes, route de Tonnerre à Vermenton, les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 heures à 12 heures, et les lundi et mercredi de 16 heures à 19 heures.

### • **Rénovation thermique de la salle de classe**

La rénovation de la salle de classe a été réalisée cet été, avec l'isolation des murs, la peinture et l'installation d'un plafond chauffant pour 31862,21 € TTC.

Travaux	31 862,21 €	Subvention Conseil départemental	7056,00 €
		Réserve parlementaire	5000,00 €
		Fonds propres communes	14579,21 €
		FCTVA	5227,00 €
<b>Total dépenses</b>	<b>31862,21 €</b>	<b>Total recettes</b>	<b>31862,21 €</b>

Il s'agit de donner un cadre plus agréable aux élèves et de réduire les dépenses de chauffage.

### • **Activités de bricolage ou de jardinage**

À la demande de plusieurs administrés, il est rappelé que :

« Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 ».**

Arrêté du Préfet de l'Yonne du 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage (n° DDASS/SE/2006/478 – Propriétés privées – art. 12).

### • **Le chantier jeunes**

La municipalité a mis en place le chantier jeunes pour la première fois en juillet 2017, en partenariat avec le Comité des Fêtes d'Accolay. Ces chantiers proposent des activités organisées en demi-journées d'ateliers éducatifs (entretiens, rénovations, embellissements,...) pour les vacances scolaires d'été pour **tous les jeunes de 14 à 17 ans d'Accolay.**

Pour une première année, il a été décidé de faire participer 6 jeunes pour le chantier «rénovation des tables, bancs ainsi que la halte bus». Le choix des couleurs fut une décision collégiale entre la mairie et les jeunes.

Le village d'Accolay se donne pour objectif avec les chantiers :

- **Citoyenneté** : proposer aux jeunes des travaux et des activités dans le cadre de chantiers communaux en privilégiant l'action au service de la collectivité
- **Reconnaissance** : valoriser la place des jeunes au sein de la vie collective par des travaux d'amélioration ou de rénovation de leur environnement.

Après une première expérience, nous pouvons féliciter les jeunes pour leur implication durant cette semaine de travaux. La rénovation des tables, bancs et la halte bus est réalisée avec soin. Ces chantiers seront renouvelés l'année prochaine avec plaisir par la municipalité.

### • **À Contretemps en concert à l'Église**

L'Ensemble À Contretemps, de l'Harmonie d'Auxerre, donnera un concert à l'église d'Accolay **samedi 23 septembre à 20 heures**

Les 45 instrumentistes interpréteront des pièces de musiques du monde (entrée avec libre participation).

### **Calendrier**

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Moules-Frites des Amis d'Accolay, samedi 30 septembre au camping</li><li>▪ Découverte des produits du terroir, les P'tites courses, dimanche 24 septembre</li><li>▪ Florence Moulinet d'Accolay expose ses peintures à Avallon du 22/09 au 12/11</li></ul> |
|--|

Septembre 2017 – Mairie déléguée – 3 rue Traversière CIDEX 709 – Accolay 89460 Deux Rivières